Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Alleato 80 WG

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 03.08.2018 **Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 12.10.2015 **Région:** FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Alleato 80 WG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
lutte antiparasitaire
fongicide

Utilisations contre-indiquées
Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse
HELM AG
Nordkanalstraße 28
D-20097 Hamburg

N° de téléphone +49(0)40 / 2375-0
N° Fax +49(0)40 / 2375-1845

Service émetteur / téléphone
Téléphone: +49(0)40 / 23750 Fax: +49(0)40 / 23751845

Informations relatives à la fiche de données de sécurité
SDB@HELMAG.COM

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements médicaux:
01 45 42 59 59 (ORFILA)
Pour renseignements en cas d'accident de transport et autres urgences:
+44 (0) 1235 239 670 (NCEC, National Chemical Emergency Centre)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Informations relatives à la classification
La classification et l'étiquetage sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).
La classification et l'étiquetage en matière de risques pour le milieu aquatique sont basées sur les résultats des études écotoxicologiques réalisées sur le produit (mélange).
Le produit ne satisfait pas aux critères de classification du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.
Le produit ne satisfait pas aux critères de classification conformément à la Directive n° 67/548/CEE et 1999/45/CE (DPD).

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger

-

Mention d'avertissement
-

Mentions de danger
-

Mentions de danger (UE)

EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence
-

Informations relatives à l'étiquetage
L'étiquetage (mentions de danger (UE)) est conforme aux dispositions de l'annexe II du Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	**fosétyl-aluminium**			
	39148-24-8 254-320-2 006-095-00-5 -	Eye Dam. 1; H318	> 70,00 - < 90,00	% en poids
2	**diisopropylnaphtalènesulfonate-de-sodium**			
	1322-93-6 215-343-3 - -	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	> 1,00 - < 5,00	% en poids
3	**Kaolin**			
	1332-58-7 310-194-1 - -	-	> 1,00 - < 5,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir article 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Changer les vêtements souillés ou contaminés par le produit.

Après inhalation
Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané
Laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact oculaire
Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).

Après ingestion
Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié
Mousse; Dioxyde de carbone; extincteur à poudre; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié
Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2); Monoxyde de carbone (CO); Oxyde d'azote (NOx); Oxydes de soufre (SxOy); Oxydes phosphoriques; Oxyde de sodium; Oxyde de silicium

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la formation de poussières. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Pour les secouristes
Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l`élimination". Eviter le dégagement de poussières.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté
Eviter la formation et le dépôt de poussières. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Tenir à l'ecart des aliments/des boissons/des fourrages. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage
Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Conserver le produit dans des récipients fermés.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits
Ne pas stocker en commun avec: Agents oxydants

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	**Kaolin**	**1332-58-7**	**310-194-1**
	Valeurs limites d´exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Kaolin		
	VLE (8h)	10 mg/m³	

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés
Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire
En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de poussières lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage
Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains
Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	nitrile		
Epaisseur du matériel	>	0,3	mm
Temps de passage	>	480	min
Matériau approprié	caoutchouc		
Epaisseur du matériel	>	0,5	mm
Temps de passage	>	240	min

Divers
Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat/Couleur
granulé
beige

Odeur
caractéristique, piquante

Seuil d'odorat
Donnée non disponible.

pH			
Valeur	env.	3,6	
Concentration		1	%
Méthode	CIPAC MT 75.3		

Point d'ébullition / Zone d'ébullition
Donnée non disponible.

Point de fusion / Zone de fusion
Donnée non disponible.

Point de décomposition / Zone de décomposition
Donnée non disponible.

Point d'éclair	
Non applicable	
Méthode	92/69/EEC, A.10

Température d'auto-inflammabilité	
Méthode	92/69/EEC, A.16
Remarque/s	Le produit n'est pas spontanément inflammable.

Propriétés comburantes	
non oxydant	
Méthode	92/69/EEC, A.17

Propriétés explosives
non explosif Méthode: 440/2008/EEC, A.14.

Inflammabilité (solide, gaz)	
non inflammable	
Méthode	92/69/EEC, A.10, A.12, A.13

Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;
Donnée non disponible.

Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité
Donnée non disponible.

Pression de vapeur
Donnée non disponible.

Densité de vapeur
Donnée non disponible.

Taux d'évaporation
Donnée non disponible.

Densité relative
Donnée non disponible.

Densité			
Valeur	env.	0,525	g/cm³
Température de référence		20	°C
Méthode	CIPAC MT 159		

Densité apparente			
Valeur	env.	0,585	g/ml
Température de référence		20	°C
Méthode	CIPAC MT 159		

Solubilité dans l'eau
Donnée non disponible.

Solubilité(s)
Donnée non disponible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**		**N° CE**
1	**fosétyl-aluminium**	**39148-24-8**		**254-320-2**
log Pow	-2,1	-	-2,7	
Température de référence			23	°C
Source	Toxnet			

Viscosité
Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique
La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter
Néant, à l'utilisation appropriée.

10.5 Matières incompatibles
Agents d'oxydation

10.6 Produits de décomposition dangereux
Néant, à l'utilisation appropriée

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë			
N°	**Nom du produit**		
1	**Alleato 80 WG**		
DL50	>	2000	mg/kg
Espèces	rat (femelle)		
Méthode	OECD 423		

Toxicité dermale aiguë			
N°	**Nom du produit**		
1	**Alleato 80 WG**		
DL50	>	2000	mg/kg
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	**Nom du produit**
1	**Alleato 80 WG**
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'etiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l (vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).

Toxicité aiguë par inhalation
Donnée non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée	
N°	**Nom du produit**
1	**Alleato 80 WG**
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 404
Évaluation	Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
N°	**Nom du produit**
1	**Alleato 80 WG**
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 405
Évaluation	Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
N°	**Nom du produit**
1	**Alleato 80 WG**
Voie d'exposition	Peau
Espèces	cobaye
Méthode	OCDE 406
Évaluation	non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales
Donnée non disponible.

Toxicité pour la reproduction
Donnée non disponible.

Cancérogénicité
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Donnée non disponible.

Danger par aspiration
Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
Le contact avec la peau et les yeux peut causer une irritation abrasive. L'inhalation de poussières peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	**Nom du produit**		
1	**Alleato 80 WG**		
CL50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		

Toxicité sur les poissons (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	**Nom du produit**		
1	**Alleato 80 WG**		
CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		

Toxicité pour les daphnies (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	**Nom du produit**		
1	**Alleato 80 WG**		
CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Scenedesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		

Toxicité pour les algues (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries
Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**fosétyl-aluminium**	**39148-24-8**	**254-320-2**
FBC		3,2	
Méthode	Calcul du modèle QSAR		
Source	Toxnet		

Coefficient de partage: n-octanol/eau			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**fosétyl-aluminium**	**39148-24-8**	**254-320-2**
log Pow	-2,1	- -2,7	
Température de référence		23	°C
Source	Toxnet		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.7 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit
Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage
Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales.Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN
Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG
Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA
Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations
Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement
Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII , du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses
Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations
Ces informations ont été rassemblées sur la base de nos connaissances actuelles. Elles ne garantissent cependant pas les propriétés du produit et ne sauraient engager notre responsabilité en cas de litige.
Service établissant la fiche de donnés de sécurité: UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de.
ID 641419

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:
Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.
Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE
Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Modifications / suppléments:
Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.
Prod-ID 641420